

Le conseil des ministres a décidé de ne pas modifier le montant de la cotisation société pour l'année 2010.

Comme pour l'année 2009, cette cotisation s'élèvera à 347,50 € pour les sociétés dont le total du bilan ne dépasse pas 588.005,65 € et 852,50 € pour les sociétés dont le total du bilan dépasse 588.005,65 €.

Mai 2010